

LE PORTFOLIO EUROPASS

L'Europass est un dispositif destiné à faciliter la mobilité européenne en rendant plus lisible pour les employeurs, les parcours européens de compétences et de qualifications. En se dotant de compétences d'envergure européenne de qualité reconnue, l'entreprise accroît son potentiel de développement sur le marché européen. Pour le titulaire, ce dispositif lui permet de se créer un portefeuille personnel afin de mieux faire connaître et faire valoir son parcours professionnel et de formation en Europe.

Le portfolio est composé de cinq documents dont les modèles sont téléchargeables sur le site dédié à l'Europass ; le « CV Europass » et le « Passeport de langues Europass » peuvent être remplis en ligne ; les autres documents sont délivrés par des organismes compétents. Un centre national Europass assure la promotion de cet outil dans chaque pays. En France, c'est l'Agence Nationale Socrates Leonardo da Vinci qui gère le dispositif.

- **Un « CV Europass »** permettant de présenter de manière claire et détaillée les compétences et qualifications acquises.

Pour en savoir plus

<http://europass.cedefop.eu.int/europass/home/vernav/Europass+Documents/Europass+CV/navigate.action>

- **Un « Passeport de langues Europass »** répertoriant les aptitudes en langues.

Pour en savoir plus

<http://europass.cedefop.eu.int/europass/home/vernav/Europass+Documents/Europass+Language+Passport/navigate.action>

- **Le « Supplément au certificat Europass »** complète l'information figurant sur le certificat officiel délivré au titulaire et en facilite sa compréhension par les employeurs ou les organisations situés dans un pays étranger notamment.

Pour en savoir plus

<http://europass.cedefop.eu.int/europass/home/vernav/InformationOn/EuropassCertificateSupplement/navigate.action>

- **Le « Supplément au diplôme Europass »** délivré aux diplômés de l'enseignement supérieur parallèlement au diplôme original. Il contribue à une meilleure lisibilité et compréhension des diplômes de l'enseignement supérieur.

Pour en savoir plus

<http://europass.cedefop.eu.int/europass/home/vernav/InformationOn/EuropassCertificateSupplement/navigate.action>

- **L' « Europass Mobilité »** (remplace « l'Europass Formation ») consigne les périodes effectuées par un citoyen dans un autre pays européen dans un but éducatif ou de formation. Il peut s'agir par exemple d'un stage en entreprise, d'un trimestre d'études dans le cadre d'un programme d'échanges, d'un stage volontaire dans une O.N.G.

Pour en savoir plus

<http://www.europass-france.org>

Contact utile

Agence Nationale Socrates Leonardo da Vinci

25 quai des Chartrons

33 080 BORDEAUX cedex

tél : 05 56 00 94 00

fax : 05 56 00 94 81

Mail : europass@socrates-leonardo.fr

Web : <http://europass.cedefop.eu.int>